REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°DEC-2022-133

DECISION DU MAIRE

OBJET: CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION DU SPECTACLE L'ECOLE DES FEMMES AVEC LA CIE VIVA EN VUE DE LA REPRESENTATION DUDIT SPECTACLE LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 A 20H30 A LA MAISON POUR TOUS

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire dans les seules limites de l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu la proposition de La Cie Viva en vue de la représentation d'un spectacle intitulé « L'école des femmes » le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30 à la Maison pour Tous,

Considérant la volonté de la commune d'organiser des animations dans le cadre des activités culturelles,

Après avoir pris l'attache de la direction Culture, Animations, Associations,

DECIDE

ARTICLE 1:

de conclure avec **La Cie Viva**, sise 7 bis rue de la porte de Buc, 78000 Versailles, représentée par Danièle Bisi Canceil en qualité de Présidente, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « L'école des Femmes » en vue de la représentation dudit spectacle le vendredi 14 octobre 2022 à 20h30, à la Maison pour Tous, et ce moyennant un coût global de 4444,71 euros TTC (droits inclus).

ARTICLE 2:

d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget ville 2022

ARTICLE 3

de rendre compte au conseil municipal de la présente décision

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 02/09/2022

Le maire certifie que la présente décision a été déposée en Préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité le 07/09/2022 qu'elle a été notifiée aux intéressés le 07/09/2022 et publiée le 07/09/2022



Sandra BILLET